016-200054047-20221114-2022_11_14_01A-DE Reçu le 16/11/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le quatorze novembre deux mille vingt-deux à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du jeudi 3 novembre 2022, sous la présidence de M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27 Nombre de conseillers M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, M. BOOB Frédéric, adjoints

en exercice : 26 Présents : 18 Excusés-Absents : 08 M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme SOULAT Séverine, Mme FAYET Margot, M. MILLOTTE Amaury, conseillers municipaux.

Délégations : 03

<u>Excusé(e)s / Absent(e)s</u>: Mme DEVAINE Colette, Mme LANDREVIE Susanne, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom,

<u>Date de Convocation</u>: jeudi 3 novembre 2022 M. DEVAINE Justin, Mme BOURDIER Elise.

Date d'affichage :

<u>Délégations</u>: Mme Colette DEVAINE à M. DUPRÉ Jean-Noël, M. Justin DEVAINE à M. MILLOTTE Amaury, Mme LANDREVIE Susanne à M. GRAVELLE Alain

jeudi 3 novembre 2022

Secrétaire de séance : Mme FAYET Margot

2022/11/14 N° 01

<u>1 - Finances - Décision modificative budgétaire n°1 sur le budget lotissement le Peyrat 2022 - crédits supplémentaires</u>

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire d'ouvrir des crédits supplémentaires sur le budget lotissement le Peyrat M57 en section de fonctionnement de la façon suivante :

Crédits à ouvrir en dépenses

Nature	Ouvert
Autres produits de gestion courante	1€
	1€

Crédits à ouvrir en recettes

Section fonctionnement	Nature	Ouvert
Chapitre 75-imputation 75888	Autres produits de gestion courante	1€
Total		1€

AR Prefecture

016-200054047-20221114-2022_11_14_01A-DE Reçu le 16/11/2022

Au vu de ces éléments, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, d'approuver cette décision modificative n°1 sur le budget lotissement le Peyrat.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

• APPROUVE cette décision modificative n°1 sur le budget lotissement le Peyrat.2022.

Pour Extrait Conforme En Mairie, le 15 novembre 2022

Jean-Noël DUPRÉ Maire de Confolens